



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mardi 9 avril 2013 — N° 36

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 13 h 45.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'École nationale de l'humour.

---

Mme Vallée (Gatineau), en remplacement de Mme Gaudreault (Hull), fait une déclaration concernant le 40<sup>e</sup> anniversaire du Club de l'âge d'or de l'Assomption de Maniwaki.

---

M. McKay (Repentigny) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Laurianne Prévost pour sa mobilisation pour le retour de la balle molle aux Jeux du Québec.

---

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yves Bourque.

**9 avril 2013**

---

M. Claveau (Dubuc) fait une déclaration concernant la médaille Georges-Henri-Lévesque décernée à M. Michel Perron.

\_\_\_\_\_

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter des policiers « ours polaires » qui ont amassé des fonds pour les Olympiques spéciaux.

\_\_\_\_\_

Mme St-Laurent (Montmorency) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Louise Potvin.

\_\_\_\_\_

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Clara Dion qui fête ses 105 ans.

\_\_\_\_\_

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Denis Lauzon, pédagogue et fier bâtisseur de chez nous.

\_\_\_\_\_

Mme Houda-Pepin (La Pinière), fait une déclaration afin de féliciter Mme Viviane Forest qui a remporté deux médailles paralympiques.

\_\_\_\_\_

À 13 h 58, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 14 h 13.

**9 avril 2013**

---

Moment de recueillement

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 4 avril 2013, que lui a adressée M. Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de M. Pierre Moreau, député de Châteauguay, à la fonction de leader de l'opposition officielle à compter du 9 avril 2013, en remplacement de M. Robert Dutil, député de Beauce-Sud;

(Dépôt n° 513-20130409)

Une lettre, en date du 4 avril 2013, que lui a adressée M. Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de Mme Lise Thériault, députée d'Anjou-Louis-Riel, à la fonction de leader adjointe de l'opposition officielle à compter du 9 avril 2013, en remplacement de Mme Yolande James, députée de Nelligan;

(Dépôt n° 514-20130409)

Une lettre, en date du 4 avril 2013, que lui a adressée M. Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de M. Robert Dutil, député de Beauce-Sud, à la fonction de membre du Bureau de l'Assemblée nationale, en remplacement de Mme Lise Thériault, députée d'Anjou-Louis-Riel.

(Dépôt n° 515-20130409)

Mme Poirier, première vice-présidente, propose que cette modification à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

### **Dépôts de documents**

M. Bédard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 12 février 2013 par M. Lessard (Lotbinière-Frontenac), concernant le projet de reconstruction d'un tronçon de la route 112 à Saint-Joseph-de-Coleraine;

(Dépôt n° 516-20130409)

9 avril 2013

---

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 7 décembre 2012 par M. Pelletier (Rimouski), concernant le pouvoir d'achat des personnes retraitées des secteurs public et parapublic.

(Dépôt n° 517-20130409)

---

M. le président dépose :

Les prévisions budgétaires 2013-2014 et le rapport financier préliminaire 2012-2013 du Directeur général des élections du Québec;

(Dépôt n° 518-20130409)

Les prévisions budgétaires 2013-2014 et le rapport financier préliminaire 2012-2013 de la Commission de la représentation électorale du Québec;

(Dépôt n° 519-20130409)

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Vallières (Richmond) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 10 avril 2013, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition »;

(Dépôt n° 520-20130409)

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 9 avril 2013.

(Dépôt n° 521-20130409)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Marsan (Robert-Baldwin), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 19, 20, 21 et 28 mars 2013, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi électorale concernant le vote hors circonscription dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire. Le rapport contient des amendements au projet de loi dont un au titre.

(Dépôt n° 522-20130409)

9 avril 2013

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Léger, ministre de la Famille, conjointement avec Mme Gaudreault (Hull), M. Rathé (Blainville) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Neil Galliou, tragiquement décédé le vendredi 5 avril dernier, à la garderie Racines de vie Montessori à Gatineau;

QU'elle exprime tout son soutien à la directrice de la garderie, Mme Nathalie Gagnon, à ses proches, à son équipe d'employés, d'éducatrices et d'éducateurs, ainsi qu'à tous les parents et les enfants touchés par ce drame;

QU'elle rende hommage aux autorités policières, aux organismes et aux voisins qui ont apporté leur support aux enfants et aux parents.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Ouimet, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

M. Moreau (Châteauguay), conjointement avec M. Caire (La Peltrie), présente une motion concernant la motion adoptée à l'unanimité le 28 mars 2013 sur des alliances avec les autres provinces canadiennes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

**9 avril 2013**

---

M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant les parlementaires et les comptes dans un paradis fiscal; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, conjointement avec Mme Vallée (Gatineau), Mme Daneault (Groulx) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de l'autisme, au cours duquel de nombreuses activités sont organisées partout au Québec sous le thème « Soyons ouverts d'esprit »;

QU'elle exprime sa solidarité envers les personnes autistes et leur famille, qui doivent faire preuve d'un grand courage au quotidien pour relever les défis de la différence et de l'intégration;

Finalement, que l'Assemblée souligne le travail de sensibilisation, d'accompagnement et de soutien qu'accomplissent les nombreux acteurs du milieu associatif, dont la Fédération québécoise de l'autisme, et témoigne de sa reconnaissance envers tous les intervenants et les bénévoles qui accompagnent jour après jour des personnes autistes et leur famille.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Bergman (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, M. Le Bouyonnec (La Prairie) et M. Khadir (Mercier), propose :

**9 avril 2013**

---

QUE l'Assemblée nationale souligne qu'hier, le 8 avril 2013, était Yom Hashoah, soit la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Ouimet, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 23, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 29 et 30 avril et les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2013 et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Association des commissions scolaires anglophones du Québec  
Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec  
Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec  
Association québécoise des centres de la petite enfance  
Association québécoise du personnel de direction des écoles  
Confédération des syndicats nationaux  
École Saint-Zotique, Mme Yolande Brunelle (ex-directrice de cette école qui a mis en place le projet pilote qui existe toujours)  
Fédération autonome de l'enseignement  
Fédération des comités de parents du Québec  
Fédération des commissions scolaires du Québec  
Fédération des syndicats de l'enseignement  
Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement  
Université du Québec à Montréal, Mme Monique Brodeur

9 avril 2013

---

Centrale des syndicats du Québec  
Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation  
du Québec  
Coalition des garderies privées non subventionnées  
Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec  
Avenir d'enfants  
Conseil supérieur de l'Éducation  
Fédération québécoise des organismes communautaires Famille  
Table de concertation des organismes au service des personnes  
réfugiées et immigrantes  
Fédération des établissements d'enseignement privé  
Association du transport écolier du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les  
remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement  
et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques  
préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au  
deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des  
intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les  
membres de la commission soit d'une durée maximale de  
50 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement  
soit de 24 minutes; et que le temps dévolu aux députés de  
l'opposition soit de 26 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour que les  
remarques finales partagée de la même façon que pour les  
remarques préliminaires;

QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

**9 avril 2013**

---

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Lessard, whip de l'opposition officielle, propose :

QUE le député de Beauce-Sud soit nommé membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement du député de Châteauguay;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 18, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du rapport de la Commission d'accès à l'information « Technologies et vie privée à l'heure des choix de société ».

9 avril 2013

---

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Ouimet, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 10 avril 2013, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Vallières (Richmond).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce le double discours du gouvernement péquiste qui, d'un côté, dénonce les réformes touchant les bénéficiaires de l'assurance-emploi mises en place par le gouvernement fédéral sans études préalables et, de l'autre côté, s'attaque lui-même aux prestataires de l'aide sociale sans données et statistiques à l'appui;

QUE l'Assemblée nationale exige de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale qu'elle renonce à son projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles dont certains éléments sont susceptibles de contrevenir à plusieurs dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Débats sur les rapports de commissions**

L'Assemblée reprend le débat ajourné le 28 mars 2013 sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 28 janvier 2013, a procédé à l'étude du bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt. Le rapport contient deux recommandations.

**9 avril 2013**

---

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

## **Projets de loi du gouvernement**

### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services aux citoyens et aux entreprises.

Après débat, le rapport est adopté.

---

À 16 h 29, à la demande de M. St-Arnaud, leader adjoint du gouvernement, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

## **Débats de fin de séance**

À 18 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) à M. Hébert, ministre responsable des Aînés, concernant les 5 000 places attendues en CHSLD;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Vallée (Gatineau) à M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les 100 millions de coupures toujours à identifier en santé et services sociaux.

**9 avril 2013**

---

M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose l'ajournement des travaux au mercredi 10 avril 2013, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

---

À 18 h 25, Mme Poirier, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 10 avril 2013, à 9 h 45.

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 9 avril 2013, à 11 h 40, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Drouin, directrice adjointe des travaux parlementaires et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 7 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et d'autres dispositions législatives
- n° 10 Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**